

a

FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration – Quatre-vingt-huitième session
Rome, 13-14 septembre 2006

RÉPUBLIQUE D'INDONÉSIE

MÉ MORANDUM DU PRÉSIDENT

PROGRAMME D'AUTONOMISATION RURALE ET DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
DANS LE SULAWESI CENTRAL
(PRÊT N° 645-ID ET DON N° 726-ID)

CONFIRMATION DE L'APPROBATION DU FINANCEMENT
DU PROGRAMME RÉVISÉ

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

Wang Youqiong

Chargé de programme de pays
tél.: +39-06-5459-2076
courriel: w.youqiong@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs
tél.: +39-06-5459-2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

RECOMMANDATION D'APPROBATION

Le Conseil d'administration est invité à confirmer qu'il approuve l'assistance financière accordée à la République d'Indonésie aux fins du programme révisé d'autonomisation rurale et de développement agricole dans le Sulawesi central, telle qu'elle est décrite dans le présent document.

I. CONTEXTE

1. En décembre 2004, le Conseil d'administration a, à titre exceptionnel, approuvé un financement d'un montant de 22,99 millions de DTS (comprenant un prêt de 22,65 millions de DTS et un don de 0,34 million de DTS) pour le programme d'autonomisation rurale et de développement agricole dans le Sulawesi central, à propos duquel il n'y avait pas eu de négociations avec le Gouvernement indonésien avant son examen par le Conseil. Celui-ci a approuvé la proposition de financement à condition que toute modification importante des conditions qui lui avaient été présentées pouvant découler des négociations lui soit soumise lors d'une session future avant la signature de l'accord de financement (EB 2004/83/R.24).

2. Les éléments ci-après ont conduit le Gouvernement indonésien à demander que les négociations soient remises à une date ultérieure. Premièrement, un nouveau gouvernement est arrivé au pouvoir deux mois avant l'approbation du financement du FIDA, en décembre 2004, et a décidé de geler temporairement tous les emprunts étrangers en attendant que le gouvernement ait achevé de passer en revue sa stratégie d'emprunt, examen qui n'a été mené à bien qu'en juin 2006. Deuxièmement, les neuf districts visés par le programme initial n'avaient pas tous présenté les documents requis au Ministère des finances pour pouvoir accepter des fonds du FIDA sous forme de prêts du Ministère. Troisièmement, le Ministère n'a pas accepté les arrangements de rétrocession proposés pour la composante crédit ni la création d'un mécanisme de refinancement rural afin d'acheminer les fonds du FIDA du Ministère aux banques participantes. Quatrièmement, l'organe national de planification (BAPPENAS) et le Ministère ont été d'avis que la conception initiale ne prévoyait pas d'investissements agricoles concrets dont les agriculteurs pauvres pourraient bénéficier directement et qu'une proportion trop élevée du prêt était affectée à l'assistance technique devant être fournie par l'entremise des organisations non gouvernementales et/ou des prestataires de services.

3. À la demande du gouvernement, une mission chargée de revoir la conception du programme s'est rendue en Indonésie du 8 au 26 mai 2006 pour régler les questions en suspens en consultation avec les parties prenantes et arrêter le descriptif de programme en vue de sa préévaluation. Avant l'arrivée de la mission, le FIDA avait retenu les services d'un analyste financier afin d'examiner les propositions de projet que les districts avaient soumises au Ministère.

4. Les changements apportés à la conception du programme – en accord avec le gouvernement et toutes les parties prenantes – sont essentiellement les suivants:

- a) La zone du programme n'englobera que cinq districts, et non neuf comme initialement proposé. Les cinq districts en question ont confirmé qu'ils sont disposés à accepter les conditions du Ministère.
- b) Le 29 août 2006, le Ministère des finances a pris officiellement la décision de qualifier ces opérations de "programme à fonds perdus". En conséquence, en vertu du décret numéro 35/KMK.07/2003, article 27, alinéa 3, le Ministère des finances transférera le produit du prêt du FIDA sous forme de dons aux collectivités locales concernées pour le financement du programme, à l'exclusion de la composante gestion du programme et analyse des politiques.
- c) Le Ministère des finances a demandé que les fonds devant être distribués dans le cadre du programme sous forme de crédits soient acheminés par l'entremise d'une banque d'État. Toutefois, il a été confirmé après la dernière réunion qu'a eue la mission chargée de revoir la conception du programme, le 24 mai 2006, qu'aucune banque d'État n'était disposée à faire fonction de banque exécutante. Cela étant, il a été convenu de supprimer du programme la composante financement rural. Le programme fournira cependant un

appui au groupe cible pour l'aider à obtenir des crédits des prestataires formels ou informels de services de financement rural.

- d) Il a été convenu avec le gouvernement que le Bureau de la coopération internationale du Ministère de l'agriculture, plutôt que le BAPPENAS, serait chargé d'administrer le don accordé par le FIDA pour les travaux d'analyse des politiques proposés.
- e) Le Ministère de l'agriculture créera (par décret ministériel) un comité directeur unique chargé de définir et de coordonner les politiques sous la responsabilité du Ministère.
- f) Comme demandé par le gouvernement, le programme révisé mettra l'accent sur l'introduction de nouveaux modes de vulgarisation à faible intensité d'intrants, les technologies propres à une agriculture durable et les pratiques appropriées pour le groupe cible, le financement des intrants fournis aux groupes d'agriculteurs pauvres devant revêtir la forme de fonds renouvelables pour la création de différentes activités génératrices de revenus et d'activités de création d'avoirs.
- g) Le personnel de gestion du programme sera composé d'agents du gouvernement plutôt que d'une combinaison d'agents du gouvernement et d'agents d'ONG et/ou de prestataires de services, comme envisagé dans le programme initial. Ce changement, joint à une réduction du nombre de facilitateurs d'organisations de la société civile et/ou des prestataires de services au niveau des villages, réduira les coûts de l'assistance technique nécessaire à l'exécution du programme, comme demandé par le gouvernement. Les organisations de la société civile et/ou les prestataires de services seront chargés d'un rôle de facilitation et d'appui à l'exécution du programme.
- h) Du fait de la réduction du nombre de districts où le programme sera exécuté, de l'annulation de la composante financement rural et des autres changements susmentionnés, le total du financement du FIDA sera ramené du montant initialement approuvé, c'est-à-dire 33,93 millions de USD (représentant l'équivalent de 22,99 millions de DTS, montant comprenant un prêt de 22,65 millions de DTS [soit l'équivalent de 33,43 millions de USD] et un don de 0,34 million de DTS [soit l'équivalent de 0,5 million de USD]), à environ 21,58 millions de USD. Le financement du FIDA, ainsi ajusté, comprendra un prêt de 21,08 millions de USD et un don de 0,5 million de USD. La réduction nette du financement du FIDA est d'environ 12,35 millions de USD. Le FIDA comptabilisera l'annulation du prêt dès que le Conseil d'administration aura confirmé son approbation du financement du programme révisé.

5. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) sera l'institution coopérante pour le financement du FIDA, comme initialement prévu et comme approuvé par le Conseil d'administration en décembre 2004.

6. L'on trouvera ci-joint une version révisée du Rapport et recommandation du Président reflétant tous les changements apportés à la conception du programme.

II. RECOMMANDATION

7. Compte tenu des considérations qui précèdent et comme suite aux dispositions figurant au paragraphe 39 du procès-verbal de la quatre-vingt-troisième session du Conseil d'administration, tenue en décembre 2004, il est recommandé au Conseil d'administration de confirmer son approbation du financement du programme révisé. Il est stipulé au paragraphe 39 du procès-verbal de la quatre-vingt-troisième session que: "le Conseil d'administration approuve la proposition de prêt à l'Indonésie, qui n'a pas été négociée avant de lui être soumise, sous réserve que toute modification issue des négociations qui s'écarterait substantiellement des conditions qui lui ont été exposées soit portée à son attention lors d'une session ultérieure et avant la signature de l'accord de prêt correspondant."

a

FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration – Quatre-vingt-huitième session

Rome, 13-14 septembre 2006

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION D'ASSISTANCE FINANCIÈRE À LA

RÉPUBLIQUE D'INDONÉSIE

POUR LE

**PROGRAMME D'AUTONOMISATION RURALE ET DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
DANS LE SULAWESI CENTRAL
(PRÊT N° 645-ID ET DON N° 726-ID)**

TABLE DES MATIÈRES

TAUX DE CHANGE	iii
POIDS ET MESURES	iii
CARTE DE LA ZONE DU PROGRAMME	iv
RÉSUMÉ DU FINANCEMENT	v
NOTE DE PRÉSENTATION	vi
PREMIÈRE PARTIE – L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA	1
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. Enseignements tirés de l'expérience antérieure du FIDA	2
C. Stratégie de collaboration du FIDA avec l'Indonésie	2
DEUXIÈME PARTIE – LE PROGRAMME	4
A. Zone du programme, groupe cible, ciblage et autres interventions	4
B. Objectifs et portée	6
C. Composantes	6
D. Coûts et financement	9
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	12
F. Organisation et gestion	12
G. Justification économique	13
H. Évaluation et gestion des risques	13
I. Impact sur l'environnement	14
J. Aspects novateurs	14
TROISIÈME PARTIE – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ	14
QUATRIÈME PARTIE – RECOMMANDATION	15
 ANNEXE	
RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE FINANCEMENT NÉGOCIÉ (JOINT EN ANNEXE)	 17

APPENDICES

I.	COUNTRY DATA (DONNÉES SUR LE PAYS)	1
II.	PREVIOUS IFAD FINANCING IN INDONESIA (FINANCEMENTS ANTÉRIEURS DU FIDA EN INDONÉSIE)	2
III.	LOGICAL FRAMEWORK (CADRE LOGIQUE)	3
IV.	ORGANIGRAMME	5

TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Rupiah indonésienne (IDR)
1,00 USD	=	9 280 IDR
1 000 IDR	=	0,1077 USD

POIDS ET MESURES

Système métrique

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'INDONÉSIE

Année budgétaire

1^{er} janvier – 31 décembre

CARTE DE LA ZONE DU PROGRAMME



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

RÉPUBLIQUE D'INDONÉSIE

**PROGRAMME D'AUTONOMISATION RURALE ET DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
DANS LE SULAWESI CENTRAL**

RÉSUMÉ DU FINANCEMENT

INSTITUTION INITIATRICE:	FIDA
GOVERNEMENT BÉNÉFICIAIRE:	République d'Indonésie
ORGANISME D'EXÉCUTION:	Ministère de l'agriculture
COÛT TOTAL DU PROGRAMME:	28,33 millions de USD
MONTANT DU FINANCEMENT DU FIDA:	Prêt: 14,30 millions de DTS (équivalent à environ 21,08 millions de USD) Don: 340 000 DTS (équivalent à environ 500 000 USD)
CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an.
COFINANCEUR:	Aucun
CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT BÉNÉFICIAIRE:	6,74 millions de USD
INSTITUTION CHARGÉE DE LA PRÉÉVALUATION:	FIDA
INSTITUTION COOPÉRANTE:	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

NOTE DE PRÉSENTATION

Qui sont les bénéficiaires? L'impact du programme se ressentira à trois niveaux: a) au niveau des ménages, en ciblant les pauvres, y compris les minorités ethniques, les femmes et les populations pauvres des hauts plateaux; b) au niveau de la communauté, en ciblant les pauvres; et c) au niveau du système économique provincial tout entier, le Sulawesi central venant au 22^e rang sur les 30 provinces du pays en termes de développement humain. Le programme s'adresse à tous, bien qu'il intervienne en priorité auprès des communautés pauvres et travaillera directement avec les institutions et les ménages de 150 d'entre elles, qui vivent principalement sur les hauts plateaux de la province.

Pourquoi sont-ils pauvres? La pauvreté des bénéficiaires tient à deux facteurs: la faible capacité et la piètre qualité des institutions locales, le manque d'accès aux services et aux marchés ainsi que l'activité insuffisante du secteur privé. Les institutions villageoises sont d'une efficacité limitée en ce qui concerne l'instauration d'un processus de décisions auquel participe toute la population, la gestion durable et équitable des ressources disponibles, les relations avec les instances supérieures de l'administration et la promotion du secteur privé. Elles ont en conséquence du mal à apaiser les conflits, à compenser l'inégalité d'accès aux ressources productives et aux possibilités d'exercer des activités génératrices de revenus et à faire face à la dégradation croissante de l'environnement et à l'appauvrissement des ressources naturelles, qui commence maintenant à apparaître clairement. Les agents économiques qui forment le secteur privé en milieu rural se heurtent à de grosses difficultés faute de liaisons sur le plan des infrastructures et de l'information, d'investissements, de services de conseil aux entreprises et de sécurité foncière.

Que fera le programme pour eux? Pour les ménages pauvres et les femmes, l'amélioration de la production agricole et les entreprises rurales, qu'elles soient nouvelles ou plus simplement renforcées, auront un puissant effet sur le recul de la pauvreté et de la marginalisation, outre qu'elles les aideront à participer davantage à la vie civique et aux activités des administrations locales, faisant ainsi progresser leur capacité à améliorer leur sort. La consolidation des avantages dérivant du programme de décentralisation en cours se traduira pour les communautés par plus d'efficacité, de transparence et de responsabilité envers leurs administrés de la part du personnel élu et employé à tous les niveaux de l'administration des districts. Les meilleures possibilités d'investissement et les stimulants apportés par le programme permettront aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises, tant existantes que nouvelles, de produire avec plus d'efficacité et de profit et d'explorer de nouveaux débouchés pour leurs produits. La compétitivité accrue des entreprises commerciales desservant les marchés intérieur et international stimulera les exportations et par conséquent la croissance durable de l'économie rurale dans la province. Les communautés et personnes démunies en bénéficieront directement, grâce aux dispositifs de ciblage employés par le programme. Les infrastructures installées grâce à l'aide du programme seront bénéfiques à plus d'un titre: accès plus aisé aux marchés par la route et à d'autres services urbains, réseaux d'adduction d'eau potable et d'irrigation et autres infrastructures demandées par les communautés. Un meilleur accès aux marchés pour les produits, les intrants et les services incitera les agriculteurs à commercialiser leurs propres opérations en adaptant leurs systèmes d'exploitation et en adoptant des techniques améliorées. L'efficacité accrue des entreprises rurales due au développement des infrastructures et de la chaîne d'approvisionnement et de valeur qui en résulte viendra s'ajouter à l'amélioration déjà substantielle de leurs conditions d'existence, en particulier par l'accès aux moyens de transport et à l'eau potable.

Comment participeront-ils au programme? Les communautés auront l'occasion de progresser économiquement; elles fixeront elles-mêmes leurs priorités en matière de développement, puis assureront la planification, la gestion et le suivi de l'exécution des activités nécessaires pour y répondre. Leur participation au programme sera cependant subordonnée à leur aptitude à en maîtriser elles-mêmes les objectifs et les activités et à mobiliser leurs propres ressources pour compléter celles du programme. La participation des particuliers et des institutions à la mobilisation des ressources est

le premier pas sur la voie de la durabilité. Le programme aura pour rôle de faciliter la création d'un environnement porteur et des capacités nécessaires à l'établissement de liens durables entre les communautés et l'ensemble de l'activité économique, en vue d'accroître les revenus ruraux.

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION D'ASSISTANCE FINANCIÈRE À LA RÉPUBLIQUE D'INDONÉSIE

POUR LE

PROGRAMME D'AUTONOMISATION RURALE ET DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LE SULAWESI CENTRAL

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation révisés ci-après concernant une proposition d'assistance financière à la République d'Indonésie comprenant un prêt d'un montant de 14,30 millions de DTS (équivalant approximativement à 21,08 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables et un don de 340 000 DTS (équivalant à environ 500 000 USD) en vue de contribuer au financement du Programme d'autonomisation rurale et de développement agricole dans le Sulawesi central. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an. Il sera administré par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets en tant qu'institution coopérante du FIDA.

PREMIÈRE PARTIE – L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA¹

A. L'économie et le secteur agricole

1. L'Indonésie a fait de grands progrès pour retrouver le dynamisme économique impressionnant qu'elle a connu pendant plus de deux décennies, jusqu'à la crise financière de 1997. La crise a stoppé la croissance, ouvert une période de graves difficultés économiques et doublé les taux de pauvreté. La discipline budgétaire et monétaire s'est imposée, en tant que premier pas vers la stabilité macroéconomique, suivie par des réformes structurelles et politiques, y compris de la gouvernance, toujours en cours. Entre 2003 et 2005, la croissance économique a été de l'ordre de 5,1% à 5,6%, portée principalement par le secteur des services, qui contribue pour environ 41% au produit intérieur brut (PIB), le secteur manufacturier fournissant 28%. L'agriculture y apporte environ 15% mais représente 42% de l'emploi. Les cultures vivrières sont le sous-secteur le plus important de l'agriculture. La croissance du secteur agricole a été modeste récemment, de 2,5% en 2005 contre 3,2% à 3,3% au cours des deux années précédentes. La production des principales cultures vivrières a peu évolué ces dernières années, alors que celle des cultures de rapport les plus importantes – caoutchouc, huile de palme et canne à sucre – a considérablement augmenté. La production de cacao, provenant des petites exploitations, a elle aussi considérablement augmenté, mais celle des autres cultures arbustives à petite échelle (café, thé et coprah) n'a guère changé. Les exploitations de produits agricoles ont représenté 37% du total en 2004. Le caoutchouc, les animaux sur pied et les produits de l'élevage, le cacao, le café, les crevettes, le bois et les produits dérivés sont parmi les principaux produits d'exportation.

2. Depuis 1999, le pays a fait d'impressionnants progrès pour instaurer une démocratie ouverte et représentative et a jeté les fondements de la décentralisation, de l'autonomie locale et du développement participatif. Les réalisations varient cependant selon les régions. Plusieurs provinces, en particulier dans l'Indonésie orientale, ont été plus sévèrement frappées par la pauvreté. La misère

¹ Voir l'appendice I pour de plus amples informations.

est y est plus générale qu'ailleurs et les communautés des zones rurales reculées sont souvent économiquement et socialement marginalisées.

B. Enseignements tirés de l'expérience antérieure du FIDA

3. Les principaux enseignements retirés du programme de pays sont notamment la nécessité: a) d'élargir et de renforcer la contribution que le FIDA apporte à la réforme des politiques sur la base de l'expérience tirée de ses opérations sur le terrain; b) de mieux équilibrer l'autonomisation des pauvres et les investissements afin d'améliorer la productivité des activités agricoles et non agricoles; c) de promouvoir le développement des marchés et l'établissement de liens avec les marchés et des agro-industries; d) d'établir et d'entretenir des partenariats stratégiques entre le FIDA et des organisations de la société civile et/ou des prestataires de services qui travaillent avec les pauvres pour trouver de nouvelles méthodes viables pour accroître les revenus et autonomiser les pauvres; e) de continuer à améliorer l'efficacité, l'impact et la durabilité des interventions des projets; f) de fournir un appui adéquat pour l'exécution des projets; et g) de renforcer la participation des communautés aux investissements dans l'infrastructure villageoise ainsi qu'à l'entretien et à l'exploitation des infrastructures afin de susciter en elles un sentiment de propriété et de responsabilité des installations ou ouvrages construits. Le programme proposé a tenu compte des enseignements retirés ainsi que des recommandations formulées à l'issue de l'évaluation du programme de pays entreprise en 2004.

C. Stratégie de collaboration du FIDA avec l'Indonésie

4. **La politique indonésienne de lutte contre la pauvreté.** Le document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté reconnaît que l'éradication de la pauvreté n'est possible que si la communauté nationale tout entière lui accorde la priorité absolue. De plus, pour y parvenir, il faut absolument que les différents partenaires, secteurs public et privé et société civile, unissent leurs forces et agissent de concert. Pour ce faire, le gouvernement s'est engagé à accroître son soutien budgétaire afin d'intégrer la réduction de la pauvreté à ses divers instruments de planification et de budgétisation, en cernant les problèmes politiques qui empêchent le recul de la pauvreté et en améliorant la coordination entre les stratégies et les interventions. La stratégie comporte quatre grands thèmes: a) la création de possibilités d'entreprendre des activités génératrices de revenus; b) l'autonomisation des communautés; c) la mise en valeur du capital humain et le renforcement des capacités; et d) la protection sociale. La stratégie privilégie nettement la décentralisation, ce que confirme la création de comités de lutte contre la pauvreté à l'échelon des districts. Ces comités sont chargés de formuler leurs propres documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté sur la base d'évaluations participatives de la pauvreté.

5. **Stratégie du FIDA en Indonésie.** La crise financière qui a déferlé sur l'Asie en 1997 et 1998 a conduit le FIDA à élaborer un nouveau programme d'options stratégiques (COSOP) pour l'Indonésie. Le COSOP recommandait que le FIDA continue de s'attacher à identifier les solutions à long terme à la pauvreté rurale chronique et exploite le nouveau climat politique pour promouvoir une politique d'autonomisation des ruraux pauvres. Le COSOP comportait une définition claire du groupe cible, était axé sur l'est de l'Indonésie, identifiait les priorités sectorielles dans le domaine du développement des cultures arbustives, du crédit et de l'agriculture pluviale et mettait l'accent sur la promotion de l'égalité entre les sexes, le développement communautaire et le renforcement des institutions locales. Le document soulignait également la nécessité d'entreprendre un processus de concertation avec le gouvernement et les autres institutions de développement sur des questions comme les droits des populations autochtones, la transparence, la décentralisation des activités de développement et de la gestion des projets, les droits fonciers et le renforcement du rôle des organisations de la société civile et/ou des prestataires de services. Cette concertation devrait également porter sur d'autres questions, y compris l'insuffisance de la coordination au niveau du gouvernement, de la transparence et de la participation des bénéficiaires à la conception des projets. Cependant, le COSOP n'insistait pas assez sur la nécessité de promouvoir la croissance de l'économie rurale grâce à une amélioration de la

productivité et sur l'adjonction de valeur dans l'économie rurale. Un nouveau COSOP devrait être préparé en 2007-2008.

6. **Justification du programme.** Il y a de bonnes raisons pour le FIDA d'appuyer un programme d'autonomisation rurale et de développement agricole dans le Sulawesi central. Premièrement, les régions rurales du Sulawesi central accueillent un grand nombre de ménages pauvres, et la province est l'une des plus pauvres de l'Indonésie. Cette situation est due notamment à l'isolement de nombreux hauts plateaux, dont la topographie est rude, dont l'accès est difficile et où les services font défaut. Deuxièmement, des institutions villageoises apparaissent peu à peu depuis les réformes administratives entreprises récemment dans le cadre de l'effort de décentralisation, ce qui offre une occasion de lancer des processus participatifs et inclusifs de planification au niveau des villages. En outre, des groupes de communautés locales ont été constitués dans le contexte d'autres programmes, et ces groupes constituent un point d'entrée pour les interventions prévues par le programme. Troisièmement, il existe de bonnes possibilités d'améliorer les moyens de subsistance grâce au développement des entreprises agricoles et non agricoles. Les niveaux actuels de productivité agricole sont faibles, mais il suffirait d'apporter aux pratiques suivies quelques améliorations simples pour accroître considérablement la production et la qualité. Le Sulawesi central jouit d'un avantage comparatif pour beaucoup de cultures (par exemple cacao, clous de girofle, café, vanille et poivre), mais les filières de commercialisation manquent d'efficacité et il n'est guère ajouté de valeur localement aux produits obtenus, la plupart d'entre eux étant exportés à l'état brut. Il existe aussi des possibilités de remédier à ce problème. Quatrièmement, la décentralisation offre aux administrations des districts une occasion de s'attaquer à la pauvreté en mettant en œuvre leurs propres programmes ciblés au moyen d'investissements dans l'infrastructure rurale et dans d'autres domaines prioritaires. Il existe également une possibilité pour le Gouvernement de la province d'atténuer la pauvreté rurale en travaillant en coopération avec le Ministère de l'agriculture.

7. Pour améliorer les moyens de subsistance en milieu rural, une évaluation socioéconomique réalisée en 2003 a identifié la nécessité d'investir dans les domaines suivants: a) fourniture d'une assistance aux agriculteurs pour les aider à lancer de nouvelles activités ou à améliorer leurs activités agricoles; b) amélioration de l'infrastructure des villages; c) formation et appui aux petits exploitants pauvres qui cultivent le cacao ou qui se livrent à d'autres activités; et d) création d'activités axées sur les femmes, dont l'horticulture et l'élevage de petits animaux. Il faut également: a) investir pour améliorer la qualité des semences que peuvent se procurer les agriculteurs, surtout de maïs et de paddy; b) lancer des initiatives pour améliorer les chaînes de valeur de sorte que les agriculteurs pauvres puissent accroître leurs revenus; et c) améliorer la gestion des ressources naturelles pour faire face à la menace croissante qu'est la dégradation de l'environnement sur les hauts plateaux.

8. La raison d'être du don du FIDA est d'aider le Ministère de l'agriculture à renforcer ses moyens d'analyse des politiques grâce à un examen des enseignements retirés, des meilleures pratiques appliquées et des innovations introduites dans le cadre des projets du FIDA et des autres programmes de réduction de la pauvreté ainsi que de leurs incidences pour la formulation des politiques futures. Cette analyse sera fondée sur les conclusions de l'évaluation du programme de pays réalisée par le FIDA et, en éclairant le processus de formulation des politiques du gouvernement, facilitera la mise en œuvre du document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté, qui est axé sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

9. **Approche du programme.** L'approche du programme sera orientée vers les principaux éléments ci-après. Premièrement, elle consistera à appuyer les initiatives visant à renforcer les capacités des communautés locales de gérer leur propre développement économique et social et d'établir des institutions communautaires transparentes, responsables, équitables et compétentes. Elle tendra à aider les différents secteurs de la population locale, y compris les minorités ethniques, les pauvres et les femmes. En outre, le programme appuiera les organisations villageoises existantes et encouragera l'apparition de nouvelles formes d'organisations communautaires pour les pauvres.

Cette approche aidera les communautés à établir des liens entre leurs propres institutions (par exemple les associations d'agriculteurs) et les institutions de l'extérieur, y compris les prestataires de services publics et privés et les entreprises économiques, ce qui leur permettra d'avoir plus facilement accès aux marchés et à l'information.

10. Deuxièmement, le programme appuiera le nouveau système d'administration décentralisée qui a pour but de rapprocher les services assurés par l'État de la population pour mieux les adapter aux besoins locaux et pour renforcer l'obligation qu'a le gouvernement de rendre des comptes aux citoyens.

11. Troisièmement, le programme tendra à éliminer les contraintes qui empêchent les petits exploitants pauvres d'accroître leurs revenus et d'améliorer leur sécurité alimentaire au moyen de leurs activités agricoles et non agricoles. Ces contraintes sont notamment les suivantes: a) insuffisance des compétences techniques et de gestion; b) connaissance limitée des marchés et des débouchés possibles et manque de pouvoir de négociation; et c) pénuries de capitaux. Le programme encouragera le transfert de technologies, l'appui technique et l'apport de capitaux au moyen de fonds autorenouvelables de groupe, et il sera fourni une assistance aux petits producteurs pour les aider à se procurer des capitaux auprès du système bancaire formel ainsi que par le biais des mécanismes du marché, comme des contrats avec les fournisseurs et les acheteurs.

12. Quatrièmement, le programme tendra à améliorer l'infrastructure des villages, dont le mauvais état entrave à la fois la production et les efforts de commercialisation des petits exploitants et des autres chefs d'entreprise, dans le cadre d'accords conclus entre les communautés intéressées et les administrations des districts. Les investissements seront adaptés aux besoins et priorités des communautés, tels que reflétés dans les plans de développement des villages. La priorité sera sans doute accordée aux investissements dans les routes rurales d'accès, les routes de raccordement aux exploitations, l'approvisionnement en eau potable et les systèmes d'irrigation, bien qu'un financement puisse également être fourni pour d'autres types d'infrastructures comme les marchés, l'électrification et l'aménagement de petites jetées. Les bénéficiaires contribueront aux coûts des travaux de construction, d'exploitation et d'entretien des éléments d'infrastructure nouvellement créés dans le cadre d'accords entre les communautés et les administrations des districts.

13. Enfin, un appui sera fourni au Ministère de l'agriculture pour l'aider à jouer un rôle de facilitation et de coordination des efforts de réduction de la pauvreté dans la zone du programme plutôt que de faire fonction d'agent d'exécution. Cette approche va dans le sens de la politique de décentralisation du gouvernement.

DEUXIÈME PARTIE – LE PROGRAMME

A. Zone du programme, groupe cible, ciblage et autres interventions

14. **Zone du programme.** Le programme est axé sur le Sulawesi central, dans l'est de l'Indonésie, qui est l'une des provinces les plus pauvres du pays (elle vient au 22^{ème} rang sur 30 pour ce qui est de l'indicateur de développement humain et au 25^{ème} rang pour ce qui est de la pauvreté humaine). Selon les estimations, de 25% à 65% de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté, et 32% dans une pauvreté extrême. L'économie du Sulawesi central est bien moins développée que la moyenne de l'Indonésie, bien que la province soit dotée d'abondantes ressources naturelles, jouisse d'un climat très favorable et comporte des centres de recherche et de savoirs actifs. L'agriculture représente 55% du produit régional brut, le commerce et les services de 13% à 14% et l'industrie manufacturière 10%. Récemment, le taux de croissance du secteur agricole a été plus élevé de la moyenne nationale grâce à une amélioration des termes de l'échange de cultures d'exportation comme le cacao. Le Sulawesi central est exportateur net de céréales et de cultures de rapport.

15. Le programme englobera cinq (Banggai, Buol, Parigi Moutong, Poso et Toli-toli) des neuf districts ruraux du Sulawesi central qui ont accepté de participer au programme aux conditions proposées par le Ministère des finances.

16. **Groupe cible et ciblage.** Le programme sera orienté vers quelque 48 500 ménages de 150 villages cibles, soit au total environ 220 000 personnes. Il sera axé, dans les cinq districts participants, sur les populations pauvres qui vivent au-dessous du seuil de pauvreté, et surtout celles qui vivent dans les régions plus marginales que sont les hauts plateaux. La stratification sociale des communautés qui habitent ces zones est complexe, avec des flux migratoires qui ajoutent à la pression exercée sur les ressources productives. La concurrence entre les agriculteurs nouvellement installés et plus qualifiés et les groupes autochtones qui pratiquent une agriculture de subsistance a donné lieu à des conflits ouverts dans certaines localités.

17. Quatre indices de caractère général seront utilisés pour sélectionner les villages sur lesquels l'assistance pourra être concentrée. Ces indices sont étroitement liés les uns aux autres et constituent un bon indicateur de la pauvreté: a) indice du potentiel des terres; b) indice d'isolement; c) indice d'accès aux services; et d) indice d'organisation. À l'intérieur des communautés sélectionnées, l'on s'attachera à travailler surtout avec trois groupes clés: a) les ménages pauvres; b) les institutions villageoises; et c) les propriétaires d'entreprises situées dans les villages et à proximité.

18. **Autres interventions.** Il n'existe aucun programme de développement rural de quelque importance dans la province du Sulawesi central. L'aide la plus récente a été les secours humanitaires apportés par les organisations de la société civile et/ou les prestataires de services nationaux et internationaux à la suite du conflit dans le district de Poso. Le Ministère de l'agriculture a entrepris de repenser l'approche des services de vulgarisation agricole fournis par le gouvernement et a l'intention de faire appel au concours des institutions des secteurs public et privé qui fournissent des services techniques et des services d'aide au développement des entreprises aux agriculteurs. La Banque mondiale envisage un appui financier au gouvernement pour mettre en œuvre cette nouvelle approche. L'introduction d'une nouvelle approche des services de vulgarisation axée sur la demande facilitera la réalisation des activités prévues par le programme. Le programme de liaison pour les agro-entreprises basé dans le sud du Sulawesi, qui a pour but de développer dans l'est de l'Indonésie les liens entre la chaîne d'approvisionnement et les agro-entreprises, pourra notamment faciliter l'exécution des activités. Ce programme, qui existe depuis plusieurs années, a permis de recueillir une expérience précieuse qui pourra guider l'exécution des activités envisagées. L'aide humanitaire fournie par les organisations de la société civile et/ou les prestataires de services internationaux et locaux appuie un certain nombre de programmes de petite envergure, y compris un programme de promotion de l'agriculture durable et de la nutrition, un projet d'amélioration du régime foncier dans les communautés proches des parcs nationaux et quelques autres, spécialement dans les régions sortant d'un conflit. Les organisations de la société civile et/ou les prestataires de services internationaux aident à renforcer les capacités des organisations de la société civile et/ou des prestataires de services locaux dans le cadre de programmes de partenariat. À titre d'exemple d'un tel partenariat, l'on peut citer le programme de services de vulgarisation visant à promouvoir la culture durable du cacao à petite échelle, réalisé avec une assistance des États-Unis d'Amérique et de l'Australie ainsi que de la Fondation mondiale pour le cacao.

19. La conception du programme reflète les enseignements retirés de programmes antérieurs et offre l'occasion de reproduire ou d'affiner des initiatives ayant donné de bons résultats, notamment dans le domaine de la gestion communautaire des ressources naturelles.

B. Objectifs et portée

20. Le programme a pour but d'améliorer durablement les moyens de subsistance des ruraux pauvres de 150 villages des cinq districts cibles. L'on s'emploiera à promouvoir une expansion soutenue des activités économiques et à améliorer la gestion des ressources naturelles dans les villages cibles. Les produits escomptés sont les suivants: a) les institutions villageoises et les groupes d'activités fonctionnent efficacement; b) les groupes d'agriculteurs cibles adoptent des systèmes améliorés de production et de commercialisation et des systèmes améliorés de gestion des ressources naturelles et établissent de nouvelles entreprises non agricoles et/ou continuent à développer les entreprises existantes; c) l'infrastructure est améliorée dans les villages cibles et les communautés participent à leur exploitation et à leur entretien; et d) le Ministère de l'agriculture dispose de moyens accrus dans les domaines de l'analyse des politiques, de la formulation de politiques rurales en faveur des pauvres et de la promotion de l'égalité entre les sexes dans le secteur agricole.

21. Le programme luttera contre la pauvreté en établissant un environnement propre à accroître les revenus et à améliorer les conditions de vie des communautés marginales par la croissance soutenue de l'activité économique rurale. Un ménage pauvre d'une communauté marginalisée a besoin de trois éléments pour atteindre ce but central: a) des possibilités d'accroître ses actifs productifs et ses revenus de manière durable; b) la capacité de mettre ces possibilités à profit; et c) un environnement porteur au-delà de la communauté qui permette aux deux premières conditions de se matérialiser. La durabilité des interventions dépendra directement de la prise en charge des activités par les communautés, du développement de capacités institutionnelles suffisantes, de l'inclusion des pauvres et des femmes, négligés par le passé, de l'établissement de liens entre les institutions au niveau communautaire et les institutions formelles de l'État et des marchés, ainsi que d'un environnement propice à une croissance axée sur les pauvres grâce à la fourniture d'un appui à des politiques, institutions et services efficaces adaptés aux besoins des communautés marginalisées et auxquels celles-ci puissent avoir accès.

C. Composantes

22. Le programme comporte quatre composantes: a) autonomisation des communautés; b) développement des entreprises agricoles et non agricoles; c) infrastructure rurale; et d) gestion du programme et analyse des politiques.

Autonomisation des communautés

23. Cette composante comporte trois éléments: a) renforcement des capacités des administrations villageoises afin de compléter l'assistance fournie par les services régionaux de la Division pour l'autonomisation des communautés villageoises du Ministère de l'intérieur afin de leur permettre d'identifier, de planifier, de gérer et de suivre les activités de développement; b) prise en compte accrue des intérêts des pauvres et des autres groupes actuellement exclus des processus susmentionnés; et c) resserrement des liens entre les processus de planification au niveau des villages et la planification et la gestion des activités au niveau des sous-districts et des districts.

24. Le processus d'autonomisation des communautés permettra à celles-ci, ainsi qu'aux pauvres, aux femmes et aux groupes marginalisés qui vivent à l'intérieur de ces communautés, de traiter sur une base plus égale avec le gouvernement, le secteur privé et les organisations de la société civile et/ou les prestataires de services. Cet effort de renforcement des capacités aidera ces groupes à définir leurs besoins prioritaires selon une approche inclusive et transparente ainsi qu'à exploiter leurs atouts et les possibilités qui s'offrent à eux. Ce processus aidera aussi à renforcer le capital social au niveau des communautés afin d'améliorer la gestion des avoirs productifs et d'exploiter les possibilités économiques. Il est prévu de travailler avec les individus et les divers groupes de village à trois niveaux: a) groupes participant à la gestion de l'infrastructure et des autres éléments du patrimoine

commun du village; b) groupes et associations de village qui appuient les possibilités de création d'activités génératrices de revenus ou les entreprises des pauvres; et c) individus et groupes qui, au niveau des villages, assurent la liaison avec les services économiques de caractère plus général, comme les services bancaires, les services techniques et les agroentreprises. Les groupes de ménages recevront sous différentes formes une formation destinée à renforcer leurs capacités ainsi qu'un appui technique et une aide à la gestion des activités productives.

25. Le programme emploiera des facilitateurs d'organisations de la société civile et/ou de prestataires de services qui vivront et travailleront dans les villages sous la supervision d'un facilitateur de sous-district (ou de district). Ces facilitateurs s'emploieront également à faciliter l'échange d'informations entre les institutions villageoises et le monde extérieur. Pour contribuer à garantir la durabilité des initiatives de développement du programme, celui-ci aura recours non seulement aux facilitateurs d'organisations de la société civile et/ou de prestataires de services mais aussi aux agents des services de vulgarisation agricole pour qu'ils fassent l'apport de leur expérience technique de l'agriculture et continuent de fournir un appui aux villages après la fin du programme, conjointement avec les prestataires de services du secteur privé.

Développement des entreprises agricoles et non agricoles

26. Cette composante a pour but de donner aux agriculteurs pauvres des communautés marginales durablement accès à des technologies appropriées et à des compétences de gestion et de les relier avec les marchés et les entités du secteur privé qui opèrent dans la chaîne d'approvisionnement de biens et de services. Il existe de nombreuses possibilités d'améliorer la production agricole et la rentabilité des cultures dans le Sulawesi central, et le programme suivra une triple stratégie pour promouvoir l'agriculture durable et le développement des entreprises rurales: a) amélioration de la productivité des entreprises rurales; b) intégration commerciale des entreprises rurales; et c) amélioration de la gestion des ressources naturelles. Les facilitateurs de village d'organisations de la société civile et/ou de prestataires de services et les agents des services de vulgarisation agricole s'emploieront ensemble à identifier les possibilités d'accroître l'efficacité de la production agricole et de développer les débouchés.

27. Pour améliorer la productivité des entreprises rurales, il est notamment prévu de donner aux agriculteurs durablement accès à des technologies appropriées et à des compétences de gestion et de les relier avec des entreprises du secteur privé qui opèrent dans la chaîne rurale d'approvisionnement de biens et de services. Les agents des services de vulgarisation recevront une formation initiale et une formation continue en matière de mobilisation sociale ainsi que dans le domaine agricole. Lorsque cela sera nécessaire, il sera recruté des prestataires de services spécialisés. Les agents de vulgarisation aideront les groupes de ménages pauvres à améliorer leur sécurité alimentaire, à générer des revenus monétaires et à éviter de dépendre des prêteurs d'argent en leur dispensant une formation et en leur distribuant des intrants. Par la suite, les membres des groupes rembourseront la valeur des intrants reçus au fonds autorenouvelable du groupe. À terme, les groupes et leurs membres devraient pouvoir accéder aux services financiers offerts par le secteur bancaire formel ou d'autres prestataires de services financiers ruraux. Il est également envisagé de fournir un appui à la création au niveau des districts et petites et moyennes entreprises de distribution de semences de paddy et de maïs en concluant des contrats avec les fabricants de semences, ainsi que de fournir un appui en vue d'une production intensive de cultures pour consommation propre et de légumes au niveau des ménages. Cette dernière activité pourra intéresser particulièrement les femmes dans la mesure où elle pourra constituer pour elles une source de revenus et/ou d'aliments. À la fin du programme, les agriculteurs devraient savoir à qui s'adresser et comment faire pour obtenir les services techniques et commerciaux dont ils pourront avoir besoin.

28. En vue de faciliter l'intégration commerciale des entreprises rurales, il sera fourni un appui en vue de la formulation au niveau des différents sous-secteurs de stratégies tendant à promouvoir

l'établissement de chaînes intégrées d'approvisionnement englobant les communautés cibles des hauts plateaux. Cet appui revêtira la forme d'entreprises pilotes qui, si les résultats le justifient, pourront être utilisées comme modèles par d'autres groupes. L'accent sera mis sur les principales récoltes de la zone (cacao, maïs, vanille et poivre) ainsi que sur l'élevage de volaille. Il sera compilé dans chaque district un répertoire de prestataires de services auxquels l'on pourra ultérieurement avoir recours pour fournir une formation, des services et un appui. Certaines des stratégies sous-sectorielles seront mises en œuvre à une échelle pilote. Un appui sera fourni sous forme de subventions à la création d'entreprises pour tester la validité des stratégies formulées.

29. **Amélioration de la gestion des ressources naturelles.** Des systèmes de cultures durables sur les collines existent déjà dans le Sulawesi central, mais il sera également fait l'essai d'autres systèmes de culture, notamment les technologies de cultures sur des terrains en pente. L'utilisation de ces technologies permettra aux communautés de mieux comprendre les méthodes de gestion intégrée des bassins versants. Un appui sera fourni pour reproduire à plus grande échelle les approches de planification et de cartographie appliquées à titre pilote tenant déjà compte des questions liées à la propriété foncière et à la gestion des ressources naturelles. Un appui sera fourni pour aider les communautés et les individus à faire inscrire leurs terres au registre foncier. Si les résultats le justifient, cette approche sera appliquée à grande échelle. Le programme tendra à développer des systèmes d'attribution d'un "label vert" pour la commercialisation des produits sur des marchés spécifiques à la suite des efforts de promotion de cultures durables.

Infrastructure rurale

30. Au titre de cette composante, il est prévu de financer les investissements d'infrastructure demandés par les districts au Ministère des finances, lequel fournira les fonds nécessaires sous forme de dons rétrocédés aux administrations des districts. Il sera financé des investissements dans divers types d'infrastructure, des approches légèrement différentes devant être suivies selon le type d'ouvrages d'infrastructure à financer. Tous les ouvrages d'infrastructure rurale seront sélectionnés et conçus sur la base d'approches participatives avec l'étroite coopération des communautés bénéficiaires et des organismes techniques des districts. Les investissements porteront sans doute en priorité sur les routes rurales d'accès, les routes de raccordement aux exploitations, les systèmes d'approvisionnement en eau potable et les systèmes d'irrigation. Sauf dans le cas des routes rurales d'accès, dont d'autres profiteront également, les communautés ayant demandé les investissements en prendront une partie à leur charge en faisant l'apport de ressources en espèces, de matériaux locaux ou de main-d'œuvre. Les communautés seront responsables de l'exploitation et de l'entretien des installations d'approvisionnement en eau et d'irrigation ainsi que des routes de raccordement aux exploitations. Les routes rurales d'accès seront entretenues par les administrations des districts. Tous les ouvrages d'infrastructure rurale seront sélectionnés, conçus, construits, exploités et entretenus dans le cadre d'accords conclus entre les communautés intéressées et les administrations locales. Toutes les propositions de projets présentées par la communauté seront financées par le programme si elles réunissent les conditions requises.

31. Les facilitateurs de village collaboreront avec les communautés pour les aider à sélectionner et concevoir les projets de concert avec les spécialistes et les techniciens des organismes responsables de l'infrastructure, ainsi qu'à suivre l'exécution des activités, à mobiliser les fonds nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des ouvrages, à faire en sorte que les plans et programmes convenus soient respectés et à renforcer les capacités d'exploitation et d'entretien des communautés. Les unités de gestion du district assureront la responsabilité de l'exécution et de la coordination de cette composante et donneront les instructions voulues aux organismes techniques en ce qui concerne les projets pouvant être financés et les conditions que ces derniers doivent réunir pour pouvoir être financés. Les organismes de district compétents fourniront les services techniques nécessaires d'arpentage, de conception et de supervision des travaux de construction et donneront des avis sur l'exploitation et l'entretien des ouvrages d'infrastructure. Le Département des travaux publics sera

chargé de concevoir les ouvrages et de superviser leur construction par les entrepreneurs et participera à l'élaboration des contrats entre les communautés et les administrations locales. L'unité provinciale de facilitation s'assurera que les administrations des districts respectent les contrats qu'elles auront conclus avec les communautés.

Gestion du programme et analyse des politiques

32. Pour appuyer la gestion et la coordination des activités, le programme travaillera à l'intérieur des structures gouvernementales existantes et s'attachera à les renforcer plutôt que d'en établir de nouvelles. Le gouvernement national, le gouvernement de la province et les administrations des districts exécuteront les activités mais, en cas de besoin, auront recours à des organisations de la société civile et/ou à des prestataires de services, à des entreprises du secteur privé ou à des institutions académiques pour fournir des services spécialisés sur une base contractuelle. Le suivi et l'évaluation seront intégrés à la gestion du programme aux échelons national et provincial et au niveau des districts.

33. Au niveau du gouvernement central, c'est le Ministère de l'agriculture qui sera l'agent d'exécution et c'est lui qui assurera la coordination d'ensemble, avec l'assistance d'un comité directeur national, la direction générale et la liaison avec les donateurs.

34. L'unité provinciale de facilitation sera la principale entité administrative pour l'exécution et la coordination du programme et il gèrera les composantes autonomisation des communautés et développement des entreprises agricoles et non agricoles au nom du Ministère de l'agriculture. En outre, il s'occupera du renforcement des capacités, des rapports et de l'évaluation d'impact, de la liaison et des communications, et de la supervision de l'exécution des activités au niveau des districts.

35. Les unités de gestion du district établiront des liens permanents entre les communautés et les banques, les entreprises commerciales, les organisations de la société civile et/ou les prestataires de services, les centres de recherche et les autres organismes gouvernementaux.

36. **Analyse des politiques.** Cette sous-composante a pour but de renforcer les capacités nationales d'analyse des politiques concernant le secteur agricole ainsi que de conseiller et de défendre les politiques que devraient adopter les principaux ministères et départements pour promouvoir le développement agricole décentralisé et la réduction de la pauvreté rurale, mettre en œuvre à titre pilote de nouveaux mécanismes de passation des services, et suggérer les approches à suivre pour promouvoir l'égalité entre les sexes et analyser les situations à cet égard. Le Ministère de l'agriculture, à Djakarta, s'acquittera des tâches concernant l'analyse des politiques et établira des études de cas et des documents directifs, organisera des ateliers et des séminaires et diffusera les conclusions de ses travaux au moyen de son site web. Les analyses pourront porter notamment sur les questions liées au cadre sectoriel de développement rural utilisé par le FIDA pour son système d'allocation fondée sur la performance, l'établissement de liens entre les mutuelles rurales d'épargne et de crédit et le secteur bancaire formel, les droits fonciers des ruraux pauvres, le rôle des communautés dans la gestion des ressources forestières ou l'amélioration des moyens de subsistance et le développement agricole sur les hauts plateaux.

D. Coûts et financement

37. Le coût total du programme a été estimé à 28,3 millions de USD, y compris les provisions pour aléas et les droits et taxes. La composante la plus importante est la composante infrastructure rurale, qui représente 59% du coût de base, les composantes autonomisation des communautés et développement des entreprises agricoles et non agricoles représentant ensemble 25% du coût de base. La composante gestion du programme et analyse des politiques en constitue 16%.

38. Le FIDA financera 74% des coûts du programme à l'aide d'un prêt de 21,08 millions de USD et 2% sous forme d'un don de 500 000 USD pour l'analyse des politiques. Le solde sera financé par le gouvernement central, le Gouvernement de la province du Sulawesi central et les administrations de cinq districts. La contribution des bénéficiaires n'est pas comprise dans le plan de financement, mais les bénéficiaires contribueront: a) à la construction des systèmes d'approvisionnement en eau et d'irrigation et des routes de raccordement aux exploitations, sous forme d'un apport de main-d'œuvre et de matériaux locaux; et b) aux coûts de l'exploitation et de l'entretien des systèmes d'approvisionnement en eau et d'irrigation et des routes de raccordement des exploitations.

39. La date prévue pour l'achèvement du programme est six ans suivant la date d'entrée en vigueur du prêt et la date proposée pour la clôture du prêt six mois après la date d'achèvement du programme.

Tableau 1: Résumé des coûts du programme^a
(en milliers de USD)

Composantes	Monnaie locale	Devises	Total	% en devises	% des coûts de base
A. Autonomisation des communautés	2 638,8	-	2 638,8	-	10
B. Développement des entreprises agricoles et non agricoles	3 799,2	209,8	4 009,0	5	15
C. Infrastructure rurale	12 976,4	3 244,1	16 220,6	20	59
D. Gestion du programme et analyse des politiques					
Gestion et supervision	3 715,3	198,3	3 913,6	5	14
Analyse des politiques	623,7	10,6	634,3	2	2
Sous-total	4 339,0	208,9	4 547,9	5	17
Total des coûts de base	23 753,4	3 662,8	27 416,2	13	100
Provision pour aléas d'exécution	102,7	6,4	109,1	6	-
Provision pour aléas financiers	775,1	28,5	803,6	4	3
Total des coûts du programme	24 631,2	3 697,7	28 328,9	13	103

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

Tableau 2: Plan de financement^a
(en milliers de USD)

Composantes	Prêt du FIDA		Don du FIDA		Gouvernement		Gouvernement de la province du Sulawesi central		Administrations des districts		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxes)	Droits et taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
A. Autonomisation des communautés	2 918,2	100,0	-	-	-	-	-	-	-	-	2 918,2	10,3	-	2 918,2	-
B. Développement des entreprises agricoles et non agricoles	2 359,8	54,7	-	-	1 956,2	45,3	-	-	-	-	4 316,0	15,2	228,6	3 876,8	210,5
C. Infrastructure rurale	14 598,5	90,0	-	-	0,0	-	-	-	1 622,1	10,0	16 220,6	57,3	3 244,1	11 354,4	1 622,1
D. Gestion du programme et analyse des politiques															
Gestion et supervision	1 171,0	27,7	-	-	871,9	20,6	524,8	12,4	1 656,6	39,2	4 224,4	14,9	212,8	3 746,7	264,9
Analyse des politiques	34,3	5,3	499,5	76,9	116,0	17,8	-	-	-	-	649,8	2,3	12,1	626,3	11,4
Sous-total	1 205,4	24,7	499,5	10,2	987,9	20,3	524,8	10,8	1 656,6	34,0	4 874,2	17,2	225,0	4 373,0	276,3
Total des coûts du programme	21 081,8	74,4	499,5	1,8	2 944,1	10,4	524,8	1,9	3 278,7	11,6	28 328,9	100,0	3 697,7	22 522,3	2 108,9

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes

40. Tous les marchés de biens et de services seront passés conformément aux directives pertinentes du FIDA. Les conditions de décaissement sont les suivantes: a) approbation par le FIDA du plan de passation des marchés pour les 18 premiers mois de la période d'exécution du programme avant le premier retrait du compte de prêt; et b) approbation par le FIDA et l'institution coopérante du manuel d'exécution du programme avant le premier retrait du compte de prêt pour le financement du fonds renouvelable et du fonds d'investissement dans l'infrastructure rurale.

41. Les fonds provenant du prêt du FIDA seront versés sur un compte spécial tenu en dollars des États-Unis dans une banque ayant l'agrément du FIDA et administré par le Ministère des finances, à concurrence d'une allocation autorisée de 2,2 millions de USD. Les fonds provenant du don du FIDA seront versés à un compte ouvert pour le don, en dollars des États-Unis, dans une banque ayant l'agrément du FIDA et administré par le Ministère des finances afin de couvrir les dépenses afférentes aux travaux d'analyse des politiques devant être entrepris par le Ministère de l'agriculture. À la demande de ce dernier, le FIDA versera un dépôt initial de 100 000 USD au maximum sur le compte du don afin de couvrir les dépenses pouvant être ainsi financées. Le Ministère des finances mettra le produit du prêt et du don à la disposition du Ministère de l'agriculture, du gouvernement de la province du Sulawesi central et des districts participant au programme conformément aux programmes de travail et budgets annuels et aux procédures nationales habituellement suivies en matière de coopération pour le développement pour leur permettre d'exécuter le programme.

42. L'unité nationale d'appui du Ministère de l'agriculture préparera et soumettra au FIDA et à l'institution coopérante des états financiers annuels consolidés du programme. Avec l'agrément préalable du FIDA, des commissaires aux comptes indépendants sélectionnés par l'emprunteur vérifieront les livres et les comptes du programme conformément aux procédures et critères énoncés dans les directives du FIDA relatives à l'audit des projets du FIDA. Des missions de supervision rendront compte, après les avoir vérifiés, des progrès accomplis sur la voie de la mise en œuvre des recommandations formulées dans la lettre de gestion du commissaire aux comptes.

43. L'unité nationale d'appui préparera et soumettra tous les six mois au FIDA des rapports consolidés globaux sur l'avancement du programme. Ces rapports devront être rédigés en anglais.

F. Organisation et gestion

44. Le programme sera exécuté conformément au système du gouvernement et à ses procédures décentralisées de planification, de financement et d'exécution des activités de développement. Il sera réalisé dans le cadre des structures institutionnelles existantes, que l'on s'attachera à renforcer. Dans les 90 jours suivant l'entrée en vigueur, le Ministère de l'agriculture établira un manuel d'exécution du programme qui spécifiera le système de gestion financière du programme, les procédures de planification et de budgétisation, les méthodes de décaissement et de remboursement des fonds provenant du prêt et du don, le déblocage des fonds, l'administration du compte spécial, la tenue des comptes du programme et la passation des marchés.

45. Le Ministère de l'agriculture hébergera l'unité nationale d'appui, et l'organisme provincial de planification l'unité provinciale de facilitation, tandis que les bureaux de district de l'agriculture hébergeront les unités de gestion du district. Il y aura un comité directeur national pour tous les programmes appuyés par le FIDA dont le Ministère est responsable. Ce comité sera créé par décret ministériel et comprendra des représentants de tous les ministères s'occupant de l'agriculture et du développement rural. Le comité sera chargé de: a) l'élaboration des politiques devant régir l'exécution du programme; b) la coordination au niveau interministériel; et c) l'intégration des résultats des analyses des politiques aux mécanismes appropriés de formulation des politiques du gouvernement.

46. Les organisations de la société civile et/ou les prestataires de services seront chargés, dans le cadre du programme, de l'exécution de la composante autonomisation des communautés. Pour les autres composantes, le personnel du programme sera composé d'agents du gouvernement, sélectionnés à la suite d'un processus transparent, ayant les qualifications et expérience exigées par les tâches qu'ils devront accomplir.

G. Justification économique

47. L'impact direct du programme se fera sentir dans trois principaux domaines: a) création par les agriculteurs de nouvelles entreprises de culture et d'élevage ou d'entreprises combinant cultures et élevage ou d'entreprises d'un type nouveau; b) création et/ou agrandissement par les villageois d'entreprises non agricoles; et c) usagers des ouvrages d'infrastructure.

48. En outre, les activités d'autonomisation et de renforcement des capacités prévues par le programme apporteront des avantages majeurs. Les pauvres, hommes et femmes, les organisations à assise villageoise et les administrations de villages pourront mieux gérer leur développement social et économique et notamment leurs activités de planification, de financement et d'exécution, et exploiter et gérer les ouvrages d'infrastructure construits. En outre, le programme débouchera sur une transparence accrue et sur un renforcement de l'obligation redditionnelle des agents élus et employés au niveau des villages et des districts. Les villages seront efficacement reliés aux districts et aux bureaux de district de l'agriculture et pourront avoir accès aux autres prestataires de services des secteurs public et privé. Le programme aura un impact positif sur les femmes ainsi que sur la nutrition et la sécurité alimentaire des ménages tout en rehaussant le rôle des femmes en tant que moteur du changement dans le processus de développement social et économique.

49. Pour toutes les activités prévues par le programme, des stratégies de retrait progressif de l'assistance claires et vérifiables seront formulées avant qu'elles ne commencent à être exécutées. Les participants, aussi bien particuliers qu'institutions, ne dépendront pas d'un appui temporaire mais continueront d'œuvrer pour réaliser leurs propres objectifs. De plus, les entités du secteur privé seront associées à la planification des activités dès le début du programme, et une stratégie claire sera élaborée pour que les entités du secteur privé assument la responsabilité des activités qui pourront devoir être réalisées à plus longue échéance.

H. Évaluation et gestion des risques

50. Des mesures ont été incorporées à la conception du programme pour atténuer les risques potentiels liés au programme proposé. Il n'existe aucun risque technique majeur. Les approches proposées dans le domaine de l'agriculture et de la gestion des ressources naturelles, y compris en ce qui concerne les cultures et l'élevage, ont été appliquées avec succès dans d'autres régions du Sulawesi. Les principaux risques sont de caractère institutionnel. Le premier risque est que les capacités soient insuffisantes pour entreprendre un développement participatif dans les districts, et l'on s'attachera à y remédier en ayant recours, pour mener à bien les activités, à des organisations de la société civile et/ou à des prestataires de services expérimentés et capables. Pour veiller à ce que le personnel qui sera recruté soit dûment qualifié et motivé, le programme prévoit une formation substantielle, un accompagnement des agents recrutés et un personnel d'encadrement en nombre suffisant.

51. Le deuxième risque est que les agents de vulgarisation ne puissent pas fournir aux ménages pauvres des services de vulgarisation agricoles répondant à leurs besoins. Pour y remédier, il est prévu de fournir un appui technique et un appui de gestion significatif aux agents de vulgarisation. L'approche qui est à la base du programme correspond à l'orientation du système national de vulgarisation agricole que le gouvernement s'emploie actuellement à développer avec l'assistance que doit lui fournir la Banque mondiale. À la fin du programme, les villageois sauront à qui s'adresser, et

comment, pour obtenir les services techniques et commerciaux dont ils ont besoin des secteurs privé et public.

52. Un troisième risque est que le temps manque pour créer un sentiment d'appropriation et de responsabilité à tous les niveaux des communautés. Aussi est-il prévu d'entreprendre des activités de renforcement des capacités avant de mettre en route les activités de transfert de technologies.

53. Un dernier risque est que les ressources soient insuffisantes pour financer l'exploitation et l'entretien des ouvrages d'infrastructure par les institutions et les communautés intéressées ou que leur entretien soit déficient. En conséquence, le programme fournira un appui pour la conclusion d'accords entre les communautés et les institutions des administrations locales afin de définir en détail les responsabilités respectives en ce qui concerne aussi bien les attributions que la mobilisation des ressources.

I. Impact sur l'environnement

54. L'analyse de la situation et de l'impact écologique recommande le classement dans la catégorie B. Le programme devrait avoir un impact favorable sur l'environnement du fait de diverses activités, comme l'adoption de méthodes de gestion intégrée des bassins versants aux fins de l'exploitation durable des ressources naturelles par les communautés, la régénération des terres dégradées et la conservation des sols, l'analyse de l'impact sur l'environnement avant de choisir les projets d'infrastructures et la formation des communautés et du personnel technique des organismes en matière de suivi des indicateurs relatifs à la protection de l'environnement et aux méthodes de conservation.

J. Aspects novateurs

55. Le programme est conçu de manière à reproduire les éléments des projets antérieurs du FIDA en Indonésie qui ont donné de bons résultats et tient compte des recommandations formulées à la suite de l'évaluation du programme de pays en ce qui concerne l'augmentation des investissements dans l'agriculture et des activités génératrices de revenus. La conception du programme comporte deux éléments qui sont novateurs pour le FIDA en Indonésie. Premièrement, ce sera le premier programme du FIDA qui travaillera avec les gouvernements des districts en tant qu'agents d'exécution. Deuxièmement, pour la première fois, le Ministère de l'agriculture jouera un rôle de coordination et de facilitation plutôt qu'un rôle d'exécutant direct. En outre, le programme comporte un mécanisme qui permettra d'intégrer au processus de formulation des politiques et de concertation, par le biais de la sous-composante analyse des politiques, l'expérience tirée de l'exécution du programme et d'autres projets.

TROISIÈME PARTIE – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

56. Un accord de financement entre la République d'Indonésie et le FIDA constitue l'instrument juridique au terme duquel l'assistance financière proposée sera consentie au bénéficiaire. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de financement négocié est joint en annexe.

57. La République d'Indonésie est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

58. Je certifie que l'assistance financière proposée est conforme à l'Accord portant création du FIDA.

QUATRIÈME PARTIE – RECOMMANDATION

59. Je recommande que le Conseil d'administration confirme son approbation de l'assistance financière pour le programme révisé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République d'Indonésie un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à quatorze millions trois cent mille droits de tirage spéciaux (14 300 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} septembre 2044 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation révisés du Président.

DÉCIDE EN OUTRE: Que le Fonds accordera à la République d'Indonésie un don en diverses monnaies d'un montant équivalant à trois cent quarante mille droits de tirage spéciaux (340 000 DTS) qui sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation révisés du Président.

Le Président
Lennart Båge

**RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES
INCLUSES DANS L'ACCORD DE FINANCEMENT NÉGOCIÉ**

(Négociations conclues le 6 septembre 2006)

1. Le Gouvernement de la République d'Indonésie (le Gouvernement) a sollicité un prêt et un don pour financer le programme d'autonomisation rurale et de développement agricole dans le Sulawesi central.

2. **Disponibilité des fonds provenant du don et du prêt.** Pour exécuter le programme, le Gouvernement mettra les fonds provenant du prêt et du don à la disposition de chaque partie conformément au plan de travail et budget annuel (PTBA) et aux procédures nationales habituellement suivies en matière d'aide au développement.

3. **Disponibilité des ressources additionnelles.**

a) Outre les fonds provenant du prêt, le Gouvernement mettra à la disposition de chacune des parties dans les plus brefs délais, et en fonction des besoins, les fonds, installations, services et autres ressources qui pourraient être requis périodiquement pour exécuter le programme conformément à l'accord de financement.

b) Sans limiter la disposition générale énoncée à l'alinéa a) ci-dessus, le Gouvernement mettra au cours de la période d'exécution du programme à la disposition des parties des fonds de contrepartie sur ses ressources propres (y compris à l'échelle de la province et des districts visés par le programme), en application des procédures nationales habituellement suivies en matière d'aide au développement, d'un montant en monnaie locale équivalant approximativement à 6 377 000 USD pour financer une partie des coûts afférents aux infrastructures rurales, aux salaires du personnel, au fonctionnement des bureaux ainsi qu'à l'exploitation et à l'entretien des véhicules. À cette fin, le Gouvernement: i) affectera pour chaque exercice budgétaire des allocations d'un montant égal aux contributions de contrepartie demandées dans le PTBA pour l'année considérée du programme, et effectuera ces versements à chaque partie trimestriellement, par avance; et ii) exonérera de taxes d'importation l'achat et la fourniture de tous les biens, ouvrages de génie civil et services financés par le prêt et par le don.

4. **Acheminement des ressources du programme.** Le Gouvernement, par l'intermédiaire du Ministère des finances, transférera les fonds disponibles et autres ressources demandées dans le PTBA à chaque partie pour exécuter les activités du programme conformément à l'accord de financement, aux procédures nationales applicables en matière de budget et d'acheminement des fonds, aux accords de rétrocession des fonds et aux autres documents relatifs au prêt et au don.

5. **Accords de rétrocession des fonds.** Le Gouvernement conclura avec chacune des administrations de district de la zone du programme un accord de rétrocession des fonds, dont les dispositions seront, entre autres, les suivantes:

a) les administrations de district déclareront leur attachement au but et aux objectifs du programme et, pour les atteindre, s'engageront à mener à bien la mise en œuvre des activités du programme;

b) les dispositions de l'accord de financement feront partie intégrante des accords de rétrocession des fonds;

- c) les conditions et modalités détaillées du transfert aux administrations de district des fonds provenant du prêt et du don seront conformes à la législation et aux règlements nationaux;
- d) le Gouvernement transfèrera aux administrations de district les fonds disponibles et les autres ressources selon des conditions et modalités convenues avec elles et en conformité de la législation et des règlements nationaux;
- e) l'unité nationale d'appui, le Bureau de la coopération internationale du Ministère de l'agriculture, l'unité provinciale de facilitation et chaque unité de gestion du district disposeront chacun d'un registre comptable distinct dans la trésorerie respective de leurs banques pour recevoir les fonds provenant du prêt et du don;
- f) un descriptif des procédures détaillées applicables au transfert des fonds du prêt et du don provenant du compte spécial vers chacune des administrations de la zone du programme sera inclus;
- g) les administrations de district fourniront leurs contributions respectives sous forme de fonds de contrepartie.

6. **Suspension.** Le FIDA pourra suspendre, en totalité ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte du prêt et du compte du don au cas où surviendrait l'un des événements énoncés ci-après:

- a) le manuel d'exécution du programme, ou l'une quelconque de ses dispositions, a fait l'objet d'un amendement ou d'une modification sans le consentement préalable du FIDA, qui a établi que cet amendement ou cette modification a eu, ou est susceptible d'avoir, des conséquences matérielles préjudiciables sur le programme;
- b) le plan des achats, ou l'une quelconque de ses dispositions, a fait l'objet d'un amendement ou d'une modification sans le consentement préalable du FIDA, qui a établi que cet amendement ou cette modification a eu, ou est susceptible d'avoir, des conséquences matérielles préjudiciables sur le programme;
- c) les accords de rétrocession des fonds, ou l'une quelconque de leurs dispositions, a fait l'objet d'un amendement ou d'une modification sans le consentement préalable du FIDA, qui a établi que cet amendement ou cette modification a eu, ou est susceptible d'avoir, des conséquences matérielles préjudiciables sur le programme;
- d) le FIDA a informé le Gouvernement que des allégations crédibles de corruption ou de pratiques frauduleuses ont été portées à son attention à sujet du programme et que le Gouvernement n'a pas enquêté à fond et rapidement dans des conditions jugées satisfaisantes par le FIDA; ou si, ultérieurement, à partir des conclusions de l'enquête susmentionnée et de toute autre information pertinente, le FIDA, en consultation avec le Gouvernement, détermine que de telles pratiques ont bien eu lieu et que le Gouvernement n'a pas pris en temps voulu les mesures adaptées pour y remédier dans des conditions jugées satisfaisantes par le FIDA.

7. Afin de maintenir de saines pratiques environnementales, les parties mettront en œuvre des pratiques appropriées de lutte antiparasitaire et, à cette fin, le Gouvernement veillera à ce qu'aucun des pesticides achetés ne soit interdit par le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, tel que révisé périodiquement, ou ne figure aux tableaux 1 (extrêmement dangereux) ou 2 (très

dangereux) de la Classification des pesticides recommandée par l'Organisation mondiale de la santé en fonction des risques et directives de classification 1996-1997, telle que révisée périodiquement.

8. **Décentralisation.** Le Gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires ou appropriées pour s'assurer que l'exécution du programme est décentralisée, les responsabilités concernant la mise en œuvre et la gestion du programme étant assumées à l'échelle des villages et des districts, celles concernant le suivi au niveau provincial et celles concernant la coordination au niveau national.

9. **Systèmes de comptabilité et de contrôle interne.** Le Gouvernement veillera à ce que l'unité nationale d'appui, l'unité provinciale de facilitation et chaque unité de gestion du district tiennent des registres financiers et comptables conformes à ses propres systèmes. Cette comptabilité sera établie selon les pratiques comptables généralement acceptées, explicitera l'état d'avancement du programme et en précisera les ressources, les interventions et les dépenses. Y seront également consignés toutes les transactions financières effectuées au cours de la période d'exécution du programme pour le prêt, le don et les financements du Gouvernement, par composante du programme, ainsi que, séparément, par catégorie de dépenses normalisée. Les comptes seront tenus séparément des comptes budgétaires réguliers ou de tout autre compte du programme financé au moyen de contributions de source extérieure.

10. **Nomination et formation du personnel essentiel du programme.** Le Gouvernement veillera à ce que le responsable (national), le facilitateur (provincial), les directeurs de district et tout le personnel essentiel du programme bénéficient d'une formation en gestion des systèmes organisationnels et financiers avant la date d'entrée en vigueur.

11. **Distribution des documents de préévaluation.** Le Gouvernement veillera à ce que tous les documents relatifs à la conception du programme soient traduits en langue indonésienne et distribués à toutes les parties avant la date d'entrée en vigueur.

12. **Exploitation et entretien des infrastructures rurales.** Le Gouvernement veillera à ce que des dispositions adéquates soient prises en vue de l'exploitation et de l'entretien des routes, des ouvrages d'approvisionnement en eau et d'irrigation financés par le programme, aux termes d'accords conclus avec les communautés locales avant le début de la construction des infrastructures.

13. **Exonération des taxes.** Le Gouvernement exonérera de taxes d'importation les achats et la fourniture de tous les biens et services financés au moyen du prêt et du don. La valeur de ces exonérations sera imputée sur les fonds de contrepartie que le Gouvernement s'est engagé à fournir au programme.

14. **Système de suivi et évaluation (S&E).** Le système de S&E mis en place par le programme inclura:

- a) un suivi régulier de l'état d'avancement tant physique que financier du programme, y compris la préparation de rapports de situation mensuels, trimestriels et annuels élaborés à partir des données recueillies par les unités de gestion de district et compilées par l'unité provinciale de facilitation et l'unité nationale d'appui;
- b) des indicateurs de performance qui seront définis pour les intrants et les extrants tant physiques que financiers et seront approuvés par l'organisme chargé de l'encadrement du programme et par le FIDA;
- c) des évaluations participatives qui seront effectuées tous les ans pour permettre au groupe cible d'évaluer l'état d'avancement du programme en fonction de ses propres critères;

- d) une enquête de référence qui sera réalisée dans les 180 jours à compter de la date d'entrée en vigueur, incluant les indicateurs du système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI);
- e) une enquête à moyen terme sur l'impact qui devra être réalisée avant l'examen à mi-parcours, y compris une analyse complète des données, notamment des indicateurs du SYGRI; et
- f) à l'achèvement du programme, une enquête sur son impact qui devra être réalisée avant la date de clôture du prêt, y compris une analyse complète des données, notamment des indicateurs du SYGRI.

15. **Bureaux.** Le Gouvernement veillera à ce que le Ministère de l'agriculture, l'administration provinciale du Sulawesi central et chaque administration de district de la zone du programme fournissent des bureaux à l'unité nationale d'appui, à l'unité provinciale de facilitation et à chaque unité de gestion du district et en finance les coûts d'exploitation, y compris les salaires du personnel, les loyers et les dépenses de fonctionnement des véhicules.

16. **Approche différenciée par sexe.** Le Gouvernement fera en sorte qu'une démarche soucieuse d'équité hommes-femmes soit prise en compte dans toutes les activités du programme tout au long de sa période d'exécution.

17. **Conditions préalables aux retraits.** À compter de la date d'entrée en vigueur, le Gouvernement pourra solliciter un retrait initial du compte du prêt d'un montant égal ou supérieur à 500 000 USD sous réserve néanmoins du respect des conditions ci après :

- a) aucun autre retrait ne sera effectué au titre de dépenses afférentes au programme tant que le plan des achats des 18 premiers mois de l'exécution du programme n'aura pas été présenté au FIDA et approuvé par ce dernier; et
- b) aucun autre retrait ne sera effectué au titre de dépenses relevant de la catégorie I (fonds de roulement) et de la catégorie II (fonds d'investissement dans l'infrastructure communautaire) tant que le manuel d'exécution du programme n'aura pas été approuvé par le FIDA dans sa version provisoire; et tant qu'une copie dudit manuel, tel qu'adopté par le comité national de pilotage, en substance, sous une forme approuvée, certifiée authentique et complète par un fonctionnaire compétent de l'organisme chargé de l'encadrement du programme, n'aura pas été remise au FIDA.

18. **Conditions préalables à l'entrée en vigueur.** L'accord de financement entrera en vigueur sous réserve qu'il ait été satisfait aux conditions ci-après:

- a) l'organisme chargé de l'encadrement du programme, par le biais de l'agence de développement des ressources humaines agricoles du Ministère de l'agriculture, a dûment établi l'unité nationale et dûment nommé son personnel, y compris le directeur national des programmes;
- b) les organismes régionaux de planification du développement et le bureau provincial de l'agriculture du Gouvernement ont dûment établi l'unité provinciale de facilitation et dûment nommé son personnel, y compris le facilitateur du programme;
- c) le bureau de district du Gouvernement en charge de l'agriculture et l'organisme de planification du développement régional de chaque district de la zone du programme ont

ANNEXE

- dûment établi les unités de gestion du district et dûment nommé leur personnel, y compris le directeur de district;
- d) le Gouvernement a dûment ouvert le compte spécial et le compte du don;
 - e) le projet de PTBA pour la première année du programme a dûment été approuvé par le FIDA;
 - f) le Gouvernement a confirmé au FIDA que les administrations nationale, provinciale et de district ont versé les allocations budgétaires adéquates à titre de fonds de contrepartie pour financer les activités du programme;
 - g) une copie des accords de rétrocession des fonds signés a été remise au FIDA, la signature et l'exécutions desdits accords par le Gouvernement ont dûment été autorisées ou ratifiées conformément à toutes les instances administratives et institutionnelles compétentes; et toutes les conditions préalables à l'entrée en vigueur desdits accords (autres que la prise d'effet des documents relatifs au prêt et au don) ont été remplies;
 - h) l'accord de financement a dûment été signé, et sa signature comme son exécution par le Gouvernement ont dûment été autorisées et ratifiées moyennant toutes les formalités administratives et institutionnelles nécessaires;
 - i) un avis juridique favorable, délivré par le Ministre de la justice et des droits de l'homme du Gouvernement ou par le bureau des affaires juridiques du Ministère national des finances, et dont le fond comme la forme donnent satisfaction au FIDA, a été remis à ce dernier par le Gouvernement.

APPENDIX I

COUNTRY DATA

INDONESIA

Land area (km² thousand) 2004 1/	1 812	GNI per capita (USD) 2004 1/	1 140
Total population (million) 2004 1/	218	GDP per capita growth (annual %) 2004 1/	3.7
Population density (people per km²) 2004 1/	120	Inflation, consumer prices (annual %) 2004 1/	6
Local currency	Rupiah (IDR)	Exchange rate: USD 1 =	IDR 9 280
Social Indicators		Economic Indicators	
Population (average annual population growth rate) 1998-2004 1/	1.3	GDP (USD million) 2004 1/	257 641
Crude birth rate (per thousand people) 2004 1/	20	GDP growth (annual %) 2/	
Crude death rate (per thousand people) 2004 1/	7	2003	4.9
Infant mortality rate (per thousand live births) 2004 1/	30	2004	5.1
Life expectancy at birth (years) 2004 1/	67	Sectoral distribution of GDP 2004 1/	
Number of rural poor (million) (approximate) 1/	n/a	% agriculture	15
Poor as % of total rural population 1/	n/a	% industry	44
Total labour force (million) 2004 1/	105.13	% manufacturing	28
Female labour force as % of total 2004 1/	38	% services	41
Education		Consumption 2004 1/	
School enrolment, primary (% gross) 2004 1/	116 a/	General government final consumption expenditure (as % of GDP)	8
Adult illiteracy rate (% age 15 and above) 2004 1/	10	Household final consumption expenditure, etc. (as % of GDP)	65
Nutrition		Gross domestic savings (as % of GDP)	27
Daily calorie supply per capita	n/a	Balance of Payments (USD million)	
Malnutrition prevalence, height for age (% of children under 5) 2004 3/	n/a	Merchandise exports 2004 1/	72 330
Malnutrition prevalence, weight for age (% of children under 5) 2004 3/	26 a/	Merchandise imports 2004 1/	54 895
Health		Balance of merchandise trade	17 435
Health expenditure, total (as % of GDP) 2004 1/	3 a/	Current account balances (USD million)	
Physicians (per thousand people) /	0 a/	before official transfers 2004 1/	675
Population using improved water sources (%) 2002 2/	78	after official transfers 2004 1/	3 108
Population with access to essential drugs (%) 2/	n/a	Foreign direct investment, net 2004 1/	1 023
Population using adequate sanitation facilities (%) 2002 2/	52	Government Finance	
Agriculture and Food		Cash surplus/deficit (as % of GDP) 2004 1/	-1
Food imports (% of merchandise imports) 2004 1/	11	Total expenditure (% of GDP) 2004 1/	n/a
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land) 2004 1/	1 460 a/	Total external debt (USD million) 2004 1/	140 649
Food production index (1999-01=100) 2004 1/	117	Present value of debt (as % of GNI) 2004 1/	61
Cereal yield (kg per ha) 2004 1/	4 275	Total debt service (% of exports of goods and services) 2004 1/	22
Land Use		Lending interest rate (%) 2004 1/	14
Arable land as % of land area 2004 1/	12 a/	Deposit interest rate (%) 2004 1/	6
Forest area as % of total land area 2004 1/	n/a		
Irrigated land as % of cropland 2004 1/	13 a/		

a/ Data are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, *World Development Indicators* CD Rom 2006

2/ UNDP, *Human Development Report*, 2005

PREVIOUS IFAD FINANCING IN INDONESIA

Project/Programme Name	Initiating Institution	Cooperating Institution	Lending Terms	Board Approval	Loan Effectiveness	Current Closing Date	Loan/Grant Acronym	Denominated Currency	Approved Loan/Grant Amount	Disbursement (as % of approved amount)
Smallholder Cattle Development Project	IFAD	World Bank: IBRD	I	06 May 80	01 Oct 80	31 Mar 87	L - I - 35 - ID	SDR	20800000	99.33%
Sulawesi Paddy Land Development Project	IFAD	AsDB	HC	08 Sep 81	29 Sep 82	31 Dec 90	L - I - 74 - ID	SDR	30050000	79%
Seventeenth Irrigation (East Java Province) Project	World Bank: IBRD	World Bank: IBRD	I	31 Mar 82	15 Dec 82	31 Mar 89	L - I - 94 - ID	SDR	21800000	100%
Second Smallholder Cattle Development Project	IFAD	World Bank: IBRD	I	05 Sep 85	15 Apr 86	31 Mar 94	L - I - 171 - ID	SDR	11600000	81.46%
Income-Generating Project for Marginal Farmers and Landless	IFAD	UNOPS	I	03 Dec 87	18 Jun 88	30 Jun 98	L - I - 215 - ID	SDR	10600000	94.40%
East Java Rainfed Agriculture Project	IFAD	AsDB	I	19 Apr 90	09 Oct 90	31 Mar 99	G - I - 502 - ID	USD	22000	99.14%
East Java Rainfed Agriculture Project	IFAD	AsDB	I	19 Apr 90	09 Oct 90	31 Mar 99	L - I - 255 - ID	SDR	15400000	79.46%
South Sumatera Smallholder Tree Crops Development Project	IFAD	AsDB	I	14 Apr 92	29 Sep 92	15 Mar 99	L - I - 301 - ID	SDR	14450000	31%
Eastern Islands Smallholder Cashew Development Project	IFAD	UNOPS	I	19 Apr 94	29 Jul 94	30 Sep 02	L - I - 350 - ID	SDR	18450000	59%
Eastern Islands Smallholder Farming Systems and Livestock Development Project	IFAD	UNOPS	HC	06 Dec 95	22 Mar 96	31 Mar 04	G - I - 25 - ID	USD	100000	35%
Eastern Islands Smallholder Farming Systems and Livestock Development Project	IFAD	UNOPS	HC	06 Dec 95	22 Mar 96	31 Mar 04	L - I - 396 - ID	SDR	12050000	45%
P4K – Phase III	AsDB	AsDB	I	04 Dec 97	09 Jul 98	30 Sep 05	L - I - 458 - ID	SDR	18250000	69.07%
Post-Crisis Programme for Participatory Integrated Development in Rainfed Areas	IFAD	IFAD	HC	04 May 00	31 Jan 01	30 Sep 09	G - I - 99 - ID	USD	60000	99.37%
Post-Crisis Programme for Participatory Integrated Development in Rainfed Areas	IFAD	IFAD	HC	04 May 00	31 Jan 01	30 Sep 09	L - I - 539 - ID	SDR	17500000	41%
East Kalimantan Local Communities Empowerment Programme	IFAD	UNOPS	HC	11 Dec 02	02 Jun 03		G - I - 155 - ID	USD	100000	100%
East Kalimantan Local Communities Empowerment Programme	IFAD	UNOPS	HC	11 Dec 02	Not effective		G - I - 601 - ID	SDR	15100000	Cancelled
East Kalimantan Local Communities Empowerment Programme	IFAD	UNOPS	HC	11 Dec 02	Not effective		G - I - E-47 - ID	SDR	100000	Cancelled
Rural Empowerment and Agricultural Development Programme in Central Sulawesi	IFAD	UNOPS	HC	03 Dec 04	Not signed		G - I - 645 - D	SDR	22650000	Not signed

LOGICAL FRAMEWORK

Narrative Summary	Verifiable Indicators ²	Means of Verification	Assumptions
Goal			
Sustainable improvement in the livelihoods of the rural poor in 150 targeted villages in the five target districts.	<ul style="list-style-type: none"> • Income poverty indicators reduced by 50% in accordance with the CMDG1. • Increase in the ownership of household assets³ (average value of the household asset index).* • Reduction in child malnutrition (averages for target communities). 	<ul style="list-style-type: none"> • Household Income and Expenditure Surveys • Monitoring of the CMDGs • RIMS impact assessment surveys (baseline, MTR and PCR) 	
Purpose/Objective			
Sustained growth of economic activities and improved natural resource management in the targeted villages in the five districts.	<ul style="list-style-type: none"> • Target group households⁴ with improved food security (months per year). • Target group households reporting new sources of income following the start of the programme. • Communities operating sustainable community-based natural resource management schemes and their length of operation. (Targets: number of households: 48 500 and 218 000 people). 	<ul style="list-style-type: none"> • RIMS impact assessment surveys (baseline, MTR and PCR) • WFP Food Insecurity Atlas. 	<ul style="list-style-type: none"> • Macro-economic and political stability. • Government continues to support decentralisation. • Province and District legislatures support Programme's approach and strategy.
Outputs			
1. Village institutions and activity groups functioning effectively.	<ul style="list-style-type: none"> • No. of village administrations with improved capacity for social and economic development and natural resource management. • No. of activity groups operational by type. • No. of groups with women leaders. • No. of community programmes functional by type. • No. of women on management committees (group and community). (Targets: number of communities: 150, number of households: 48 500; and total number of groups: 1 070). 	<ul style="list-style-type: none"> • Programme MIS and participatory impact monitoring. • Supervision reports. 	<ul style="list-style-type: none"> • Village administrations accept participatory development approaches.
2. (a) Target group farmers adopt improved production and marketing systems.	<ul style="list-style-type: none"> • No. of households reporting increased production from their plots. • No. of households adopting technology recommended by the Programme. • No. of functioning marketing, storage and/or processing groups/facilities. • Performance of group revolving funds (% repaid). • No. of contracts between producers (groups) and marketing enterprises. (Targets: number of households: 48 500 and number of agricultural related groups expected: 620). 	<ul style="list-style-type: none"> • Programme MIS and participatory impact monitoring. • Supervision reports. 	<ul style="list-style-type: none"> • Market led and environmentally sustainable investment choices.

² Indicators in bold are the IFAD RIMS Indicators and those with an * are the "anchor" indicators.

³ Household assets ownership index is under development.

⁴ All household and enterprise data is to be disaggregated by the gender of the household head involved.

Narrative Summary	Verifiable Indicators ²			Means of Verification	Assumptions
2. (b) Target communities adopt improved natural resource management systems.	<ul style="list-style-type: none"> Area of hillsides under improved management systems. Area of forests under improved management. (Targets: number of communities 150 and 15 000 hectares of hillsides). 			<ul style="list-style-type: none"> Programme MIS and participatory impact monitoring. Supervision reports. 	<ul style="list-style-type: none"> Village administrations support community approaches to natural resources management.
2. (c) Target group households establish new off-farm enterprises and/or develop further existing ones.	<ul style="list-style-type: none"> No. of (new micro and small-scale) enterprises started since the baseline and operating after three years in the targeted villages. No. of jobs created (men and women) by small and medium-scale enterprises. No. of contracts between producers (groups) and marketing enterprises. (Targets: start 300 and 210 operating after three years and employing: 1 000 people). 			<ul style="list-style-type: none"> Programme MIS and participatory impact monitoring. Supervision reports. 	<ul style="list-style-type: none"> Market led and environmentally sustainable investment choices.
3. Improved infrastructure available in the target villages with the communities participating in their operation and maintenance.	<ul style="list-style-type: none"> No. of households served by wells. No. of functioning infrastructure (programme constructed). No of farmers with secure access to water (irrigation). Km of rural access and farm production roads being maintained. (Targets to be based on the village development plans and included in the district AWPBs). 			<ul style="list-style-type: none"> Programme MIS and participatory impact monitoring. Supervision reports. 	<ul style="list-style-type: none"> Government budget disbursed on time. Communities assume responsibility for O&M.
4. Increased capacity for policy analysis and pro-poor policy formulation for the rural sector and for mainstreaming gender within the sector.	<ul style="list-style-type: none"> No. of new or changed pro-poor legislation or regulations enforced. No. of policies and strategies introduced including elements of lessons learned from IFAD projects. No. of polices and strategies introduced in support of gender mainstreaming. 			<ul style="list-style-type: none"> Programme MIS and participatory impact monitoring. Supervision reports. 	<ul style="list-style-type: none"> the Ministry of Agriculture supports the need to develop capacity for policy analysis and formulation.
Inputs					
Category Revolving Funds Infrastructure Funds Training and Workshops Professional and Technical Services Equipment and Materials Vehicles Salaries Office Operating Costs Vehicle O&M Costs Total Costs	USD '000 750 16 221 868 4 341 487 907 3 717 456 582 28 329	Financier IFAD Loan IFAD Grant Government of Indonesia Government of Central Sulawesi Districts Total (difference due to rounding)	USD million 21.08 0.50 2.94 0.52 3.28 28.32	<ul style="list-style-type: none"> Financing Agreement. Appraisal Report. 	

ORGANIGRAMME

